

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 7 Février 2023

Le mardi 07.02.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjointes.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

Représentés : Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par M. VIDONI-PERIN), M. XILLO Michel (par Mme IBRES), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. LOQUET Pierre.

Délibération n° 06-2023.

Ressources humaines.

Formation BAFA : Convention FRANCAS Midi-Pyrénées/Commune de Grenade.

M. le Maire expose :

Depuis 2010, la Commune organise sur son territoire, une session de formation générale dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A et renouvelle cette activité chaque année.

Cette formation est organisée par les FRANCAS Midi-Pyrénées et habilitée par la Direction Régionale Jeunesse Sports Cohésion sociale conformément à la législation en vigueur.

Cette formation s'adresse prioritairement à un public originaire du territoire de la commune de Grenade essentiellement composé de jeunes issus du territoire ainsi que des agents en poste. L'effectif serait situé entre 15 et 25 personnes.

Il est proposé de reconduire cette opération en 2023.

Cette formation d'une durée de 8 jours, soit 64 heures théoriques se déroulera du samedi 22 avril (9h) au samedi 29 avril 2023 (17h), dans les locaux de l'école primaire Bastide, mis gratuitement à disposition par la Commune de Grenade.

Le coût de la formation s'élève à 351€ par stagiaire (339€ de frais d'enseignement + 12€ de frais d'adhésion).

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS. De plus, les FRANCAS assureront de manière complémentaire les locaux fournis par la commune.

Précision Mise à disposition gratuite du personnel :

Dans le cadre de cette session de formation générale BAFA, un agent de la Commune intégrera l'équipe d'encadrement des FRANCAS, en qualité de formateur selon les modalités suivantes :

- d'une part dans le cadre d'une mise à disposition gratuite par la commune sur son temps de travail, soit 17h30, du 22 au 29 avril 2023 inclus (tous les jours de 8h30 jusqu'à 12h).
- d'autre part dans le cadre d'un engagement militant hors temps de travail (pour le temps restant).

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Le Secrétaire,
Pierre LOQUET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20230207-06-2023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023
Date de publication sur le site Internet de la Ville : 10/02/2023



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20230207-06-2023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023



CONVENTION DE FORMATION

Entre

Union Régionale des Francas d'Occitanie
4 Rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE
Représentée par **Eric LAUTIER** - Délégué aux Formations

Et

La Commune de GRENADE
Hôtel de ville Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE
Représentée par **Mr DELMAS Jean Paul** - Maire

Il est convenu ce qui suit :

1 – Objet

L'Union Régionale des Francas d'Occitanie organise en partenariat avec la commune de GRENADE une session de FORMATION GENERALE dans le cadre du parcours de formation B.A.F.A. – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.
Cette session est habilitée par la DRAJES conformément à la législation en vigueur.

2 – Contenus

Les contenus de la session ont été présentés lors de rencontre avec la commune.

3 – Outils pédagogiques

Dans le cadre de la formation, il sera remis à chaque participant un outil pédagogique : le livret de l'animateur « objectif BAFA ».

4 – Publics

Cette session de formation s'adresse prioritairement à un public d'agents de la collectivité et de jeunes originaires du territoire de la Commune de GRENADE.
D'autres personnes des communes avoisinantes de Haute Garonne pourront intégrer la formation en fonction du nombre de places restantes.

5 – Effectifs

La session de formation ne peut être réalisée que pour un effectif compris entre 15 et 25 stagiaires.

6 – Dates de la session :

Sa durée est de 8 jours soit 64 heures.

Elle se déroulera **du samedi 22 avril 2023 à 09 heures au samedi 29 avril 2023 à 17 heures.**



7 – Horaires

Les horaires sont fixés de 9 heures à 18 heures tous les jours sauf pour le premier et le dernier jour du stage. Deux veillées jusqu'à 22 h sont prévues dans la semaine de formation.
Le temps du repas est inclus dans la formation. Chaque participant apporte son panier repas sur place.

8 – Inscriptions

Chaque candidat doit compléter un dossier d'inscription et fournir les pièces obligatoires demandées.

Le règlement ou la prise en charge (attestation) doit être joint au dossier d'inscription.

Le candidat adresse son dossier complet au PIJ de Grenade qui le transmet à nos services dans les plus brefs délais et dans tous les cas **au plus tard 15 jours avant le premier jour du stage.**

9 – Lieu de formation

La session se déroulera dans les locaux de l'école primaire La Bastide rue de l'Egalité à GRENADE. Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la Commune de GRENADE (plusieurs salles de travail ainsi que des espaces extérieurs pour des activités sportives).

10- Encadrement des sessions

La session est encadrée par un-e responsable de la session ainsi que 1 à 2 formateur-rices (en fonction du nombre de stagiaires), issus de l'équipe régionale de formateurs BAFA des Francas d'Occitanie.

La Commune de GRENADE implique son personnel et met à disposition Monsieur Patrick HUSSON pour faire partie de l'équipe et encadrer la session,

- D'une part, dans le cadre de son travail (tous les jours de 8h30 jusqu'à 12h)
- D'autre part, dans le cadre d'un engagement militant, hors temps de travail, pour le temps restant.

11 - Assurances

Pendant la formation, les stagiaires et formateurs sont couverts par une police d'assurance à la M.A.E. souscrite par les FRANCAS.

De plus, les Francas assureront de manière complémentaire les locaux mis à disposition par la commune de Grenade.

12 – Modalités financières

Une remise sur le prix 2023 est accordée, la formation s'élèvera par stagiaire de la commune de Grenade à **339.00 euros de frais d'enseignement + 12.00 euros de frais d'adhésion** aux Francas de Haute Garonne.

dans la mesure où le groupe est constitué de **15 stagiaires à minima et jusqu'à 25 stagiaires.**

Une facture sera adressée à chacun des candidats ou employeurs pour règlement.



13- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Toulouse, en deux exemplaires,
Le 27/01/2023

Pour l'Union Régionale des Francas d'Occitanie
Le Délégué aux Formations
Eric LAUTIER

Le

Pour la commune de GRENADE
Le Maire
Jean Paul DELMAS


Union Régionale des
FRANCAS d'Occitanie
4, rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
Tél. 05.62.71.67.20

Union Régionale des Francas d'Occitanie
4 rue Théron de Montaugé
31200 Toulouse

Accusé de réception en préfecture www.francas.org
031-213102320-20230207-06-2023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Fédération nationale laïque de
structures et d'activités éducatives,
sociales et culturelles.
Reconnue d'utilité publique.

Complémentaire de l'enseignement
public et agréée par les ministères
de l'Éducation nationale et de la
jeunesse et des Sports

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20230207-06-2023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023